



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 1^{er} avril 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.4

BUDGET PRIMITIF 2015

L'an deux mille quinze, le premier avril à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-quatre mars deux mille quinze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel	MEDINA Robert
BOISSON Dominique	MIEGEVILLE Jean-Louis
DELPECH Patrick	RUSSO Ida
DESCLAUX Edmond	SANCÉ Bernard
FONTA Christian	SUSSET Martine
LAIGNEAU Annette	URSULE Béatrice
SICOVAL	
LATTARD Pierre	
MURETAIN	
DELSOL Alain	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
MORINEAU Christine	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DOITTAU Véronique, représentée par M. MEDINA
GRENIER Maurice, représenté par Mme RUSSO
HAIJJE Samir, représenté par Mme LAIGNEAU
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme SUSSET
ROUGÉ Michel, représenté par M. SANCÉ
TOUTUT-PICARD Elisabeth, représentée par Mme URSULE

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRIMAUD Robert
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LATTES Jean-Michel
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles
PACE Alain
PERE Marc

PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués :
En exercice : 66
Présents : 17
Votants : 23

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Le présent projet de Budget primitif 2015 s'inscrit dans le cadre des hypothèses présentées au lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB 2015) intervenu en Comité syndical du 26 février 2015).

Il est rappelé que l'année 2015 sera marquée principalement, par les activités relatives à la révision du SCoT qui associent, et combinent, à la fois :

- les travaux et procédures propres à la 1^{ère} révision du SCoT, visant à ce que le projet de celle-ci soit arrêté en octobre 2015 et mis en consultation avant la fin de l'année 2015 ;
- les travaux des chantiers qui doivent alimenter, autant que possible, cette 1^{ère} révision, voire toute autre révision ultérieure, et qui se dérouleront sur toute l'année.

Parallèlement, au titre de la mise en œuvre du SCoT, le suivi des documents d'urbanisme ainsi que les mises à jour de l'outil de veille active (cf. la présentation qui en a été faite au Bureau du 26 janvier 2015 puis au Comité syndical du 26 février 2015) seront poursuivis ; et une provision a été réservée pour la contribution du SMEAT aux activités de l'InterSCoT (dans l'attente de la détermination, par le GIP InterSCoT, de son programme d'activité 2015).

Conformément au DOB 2015, le montant du budget 2015 s'inscrira, en recettes, dans le cadre d'une stabilité, globale, par rapport à 2014, des contributions des EPCI membres du SMEAT fixées à 663 300 € et réparties au prorata de leur population et de leur potentiel fiscal, conformément à l'**annexe 1**.

En revanche, le solde des recettes qui était attendue du FEDER-SUDOE (subvention au titre du projet Naturba) en 2014 n'a, non seulement, pas été intégralement versé au cours de l'exercice 2014, mais a fait l'objet d'une décision finale de clôture d'un montant inférieur à celui attendu. Ce dernier montant est donc ré-inscrit en 2015.

En conséquence de ce retard de versement, le SMEAT est amené à reporter et ré-inscrire en 2015 la 2^{nde} partie (116 500 €) de son versement à l'AUAT au titre du programme partenarial 2014.

Par ailleurs, l'approbation, ce jour, du Compte administratif 2014 et la décision prise d'en affecter les résultats au budget 2015 permet de prendre en compte ceux-ci dès le vote du Budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, le Budget primitif 2015 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 849 510.15 €, et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 52 776.74 €.

Les principaux postes de ce budget primitif se présentent de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	547 710,10 €
o Loyer et charges (locaux SMEAT)	26 000,00 €
o Location de matériel	7 000,00 €
o Etude et recherche (provision)	28 000,00 €
o Frais d'acte et contentieux	15 000,00 €
o Publicité, publications et télécommunications	5 000,00 €
o Frais d'affranchissement	7 500,00 €
o Concours divers, cotisations (AUAT)	443 500,00 €
(dont reliquat 2014 : 116 500 € ; contribution 2015 : 327 000 €)	
o Autres services extérieurs	15 710,10€
• Chapitre 012 : Charges de personnel	235 000,00 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	64 000,00 €
o Frais de missions élus	1 000,00 €
o Autres dépenses obligatoires :	
GIP interSCoT (provision)	60 000,00 €
Fédération SCoT	3 000,00 €
• Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00 €
o Dotations amortissements et provision	2 800,00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 849 510.10 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Participation des collectivités membres :	663 300,00 €
(cf. annexe 1)	
• DGD	15 000,00 €
• Subvention à recevoir du FEDER (Naturba)	12 000,00 €
• Autres recettes :	4 800,00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	154 410,10 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 849 510.10 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 48 776.74 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 4 000,00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 52 776.74 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté : 49 676.74 €
- Chapitre 1082 : FCTVA 300,00 €
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) 2 800,00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 52 776.74 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget Primitif 2015.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article premier :

d'adopter le Budget Primitif 2015 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 849 510.10 € (huit cent quarante-neuf mille cinq cent dix euros et dix centimes) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme de 52 776.74 € (cinquante-deux mille sept cent soixante-seize euros et soixante-quatorze centimes) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe 1.

Article 3 :

d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 14 avril 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC